



# Club Gymnique Lormontais

## CHARTRE de fonctionnement du C.G.L

Les entraînements se déroulent selon les horaires qui vous ont été attribués en début de saison et dans les salles mises à notre disposition par la Municipalité :

- Salle Léo Lagrange pour la GRS
- Gymnase G. Brassens pour le Trampoline
- Préau Montaigne pour la Gymnastique.

Les entraînements se déroulent de septembre à fin juin de l'année suivante.

Pendant les vacances scolaires *aucun entraînement n'est prévu sauf décision de l'entraîneur, (qui aura auparavant obtenu l'accord du Directeur Technique).*

### Tenue et hygiène

Dans un souci de confort et d'hygiène, les adhérents doivent se présenter aux entraînements :

- Les cheveux attachés,
- Sans bijoux,
- Tenue correcte exigée (justaucorps, tee-shirt avec short ou corsaire).

Pour une raison de sécurité et d'hygiène, **les chewing-gums sont interdits dans les salles.**

Il est demandé aux entraîneurs d'adopter une tenue adaptée à la discipline.

### Discipline

Les règles principales du bon fonctionnement de la vie communautaire sont la discipline et le respect mutuel.

**Les portables sont interdits pendant les heures d'entraînement**, et il est donc recommandé de les laisser aux vestiaires.

Aucun écart de discipline ne sera toléré et pourra, le cas échéant, entraîner des sanctions à l'encontre du fautif, pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

### Horaires

Les horaires des entraînements, fixés par le Comité Directeur en accord avec les entraîneurs, doivent être scrupuleusement respectés (heure de début et de fin de cours).

Il est donc recommandé aux adhérents :

- de se présenter aux vestiaires 10 minutes au moins avant le début du cours,
- de ne rentrer dans les salles qu'au moment où débute leur cours en présence de leur entraîneur.
- Les enfants devront être accompagnés jusqu'à l'entrée de la salle par leurs parents, qui s'assureront ainsi de ne pas laisser leur enfant sans la présence de l'entraîneur.
- En cas d'absence, prévenir l'entraîneur, par téléphone, mail ou SMS.

### Matériel

Le Club met à disposition un certain nombre de matériel sous condition que chaque adhérent en prenne soins.

Chaque adhérent est responsable de son propre matériel (maniques, engins etc..) et donc le Club n'est aucunement responsable en cas de perte ou de vol.

Avant chaque fin d'entraînement, *tous les utilisateurs de la salle doivent la ranger et la laisser en ordre.*

### **Chapitre 3**

#### **Responsabilité**

Le Club ne saurait être responsable des faits et gestes des adhérents en dehors des heures d'entraînement.

Pendant les heures de cours, tout acte de vandalisme commis par un adhérent fera l'objet de poursuite.

Le ou les auteurs seront contraints au remboursement des frais occasionnés pour réparation ou remplacement du matériel.

#### **Engagement**

Les entraîneurs s'engagent :

- à dispenser leurs cours aux jours et heures fixés par l'emploi du temps, sauf cas de force majeure, (prévenir le Directeur Technique).
- à assister à toutes les réunions auxquelles ils sont convoqués.
- A compléter la fiche de présence mise à leur disposition à chaque cours.

Les adhérents du Club s'engagent à observer rigoureusement le règlement et à appliquer toutes les décisions prises par le Comité Directeur (toute contestation sera prise en compte et étudiée).

### **Chapitre 4**

#### **Les compétitions**

Tout adhérent s'étant inscrit comme compétitif doit obligatoirement se présenter à chaque compétition.

Sous réserve d'un transport organisé par le Club (décision prise par le Comité Directeur), chaque compétiteur doit se rendre sur le lieu de compétition aux dates qui lui seront précisées.

Lors des déplacements organisés par le Club, les adhérents participants devront respecter les décisions et les règles établies par le Comité Directeur.

Le Comité de Direction